



FLASH INFOS

• Conseil Municipal

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

Le compte-rendu intégral est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune. En voici un résumé.

M. Le Maire informe le conseil des décisions prises en septembre 2025, en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal (DCM15-2020, DCM54-2020 et DCM35-2021), dans le cadre de l'article L2122-2 du CGCT

Date	Objet
2 septembre	Devis BRANGEON, pour l'entretien des caniveaux. Montant : 682,06 € TTC.
3 septembre	Devis BELFOR, pour la remise en état de la boulangerie Malinge, dans le cadre du sinistre «dégât des eaux». Montant : 2 032,46 € TTC (1 ^{ère} indemnité perçue 1 727,59 €)
6 septembre	EURL POUDRAY. détection d'un nid de frelons dans le domaine public. Montant : 156,00 € TTC.
15 septembre	Devis L'Éclaircie n°80, pour le nettoyage de la mare aux Tritons. Montant : 1 594,00 € TTC.
18 septembre	Devis Cultura, pour l'achat d'une machine à coudre pour l'accueil de Loisirs. Montant : 424,60 € TTC.
25 septembre	Devis Parc Oriental, pour sortie Loustics. Montant : 380,00€ TTC.
29 septembre	Devis Sportingsols, pour le sablage du terrain de foot. Montant : 2 557,80 € TTC.
29 septembre	Devis Cholet TP, pour la remise en état de la chambre France Telecom. Montant : 1 332,00€ TTC.
29 septembre	Devis Dragage du Val de Loire, pour du sable. Montant : 783,00 € TTC.

**PROCHAINE RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 10 NOVEMBRE 2025
à 20 h 30 salle du conseil**

Les jeunes nés en **octobre 2009** devront se présenter en mairie pour se faire recenser **à partir de leur date d'anniversaire**.
Apporter le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile.

Si vous ne recevez pas le **SYNERGENCES**, l'hebdomadaire de Cholet Agglomération, dans votre boîte aux lettres, venez en mairie, des exemplaires sont à votre disposition dans le hall d'entrée.
Vous le retrouverez également place Jean-Victor Tharreau et sur le côté de la mairie.

Si vous souhaitez faire paraître des informations, sur le site internet de la commune et sur IntraMuros, merci de faire parvenir vos éléments par mail à l'adresse: communication.begrolles@gmail.com

Toutes les informations sur : www.begrolles-en-mauges.com

. Conseil Municipal

SIEML

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

La commune par délibération du conseil en date de 13 octobre 2025, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

Opération	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé
EP027-24-152	1 524,16 €	75%	1 143,12 €
EP027-24-133	955,43 €	75%	716,57 €

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

- montant de la dépense 2 479,59 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML **1 859,69 euros TTC.**

FINANCES

Le conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°2, au Budget Général 2025.

Libellé	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
SECTION de FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
C/615228 entretien, réparation autres bâtiments		20 300,00 €
C/657341 Subv. fonct. Communes Membres du GFP	20 300,00 €	

Libellé	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
C/21318 Autres bâtiments publics / Opération n°172 Annexe de la Mairie	6 400,00 €	
Recettes		
C/10222 FCTVA	6 400,00 €	

Restaurant scolaire : Tarif de fréquentation, sans y consommer de repas, pour l'année scolaire 2025/2026

Lors de la séance du 08 avril dernier, le conseil municipal a adopté pour l'année scolaire 2025/2026, les tarifs de repas suivants pour le restaurant scolaire :

- Tarif de repas ordinaire : 4,60 €
- Tarif de repas consommé mais non réservé : 8,52 €.

Cependant dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), un élève fréquente régulièrement le restaurant scolaire, sans consommer les repas proposés par le service de cantine, en apportant lui-même ses denrées alimentaires. Malgré cela l'enfant continue à bénéficier du service de surveillance du restaurant scolaire.

Il est proposé au conseil d'appliquer désormais un tarif différencié pour les élèves fréquentant le restaurant scolaire, sans y consommer de repas. Ce tarif ne sera appliqué aux parents d'élèves demandeurs que dans le cadre d'un PAI et d'une pathologie reconnue par le médecin.

Il est proposé d'appliquer un tarif de 3,80 € par jour et par élève, à compter du 1^{er} octobre 2025, pour le reste de l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, EMET un avis favorable

Accueil collectif de mineurs « Les Loustics » : prise en charge de matériel de mobilité

Il a été installé dans les locaux de l'accueil collectif de mineurs « les Loustics », un matériel spécifique pour un enfant ayant des difficultés de mobilité : un plateau tournant rotatif.

Le matériel a été acquis fin août 2025 directement par les parents de l'enfant, afin de gagner du temps, pour un montant de 24,99 €.

Il est précisé au conseil qu'il est normal que la collectivité prenne en charge ledit matériel et rembourse les parents de l'enfant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE de prendre en charge le matériel en question, d'un montant de 24,99 € et de rembourser les parents de l'enfant de ce même montant.

Transport public vers Le May sur Evre

Des élèves originaires de Bégrolles, scolarisés à l'école publique Jean Moulin du May sur Evre, disposent d'une carte de transport scolaire TPC (Transports Publics du Choletais) gratuite, afin d'utiliser la ligne 11 de Cholet-bus, pour se rendre au May sur Evre.

Ce titre de transport est pris en charge au début de chaque nouvelle année scolaire par la commune de Bégrolles en Mauges.

Il est proposé au conseil de renouveler la prise en charge de cette carte de transport TPC, pour l'année scolaire 2025/2026.

Le coût de cette carte de transport, pour l'année scolaire 2025/2026, s'élève à 130 € TTC par enfant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, EMET un avis favorable à la proposition

Cholet Agglomération : CTG

Afin de construire un projet social de territoire adapté autour d'objectifs partagés, le conseil municipal a, par délibération en date du 02 juillet 2024, approuvé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération et l'ensemble de ses communes membres pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Dans le cadre de la volonté politique de porter la thématique du handicap comme priorité au plan d'action de la CTG, ainsi que le souhait de solidarité intercommunale exprimé envers les associations de loisirs adaptés, les 26 communes de l'Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales ont souhaité collaborer en partenariat avec l'établissement Loisirs Pluriel de Cholet de l'association ADAPEILA.

La convention proposée a pour objet de définir avec l'association ADAPEILA, les modalités de partenariat pour l'accueil prioritaire des familles des communes signataires de cette convention et la contribution de l'association aux événements liés au handicap et à la parentalité sur Cholet Agglomération.

Par cette convention, la commune s'engage, aux côtés de l'ensemble des communes de l'Agglomération, à apporter une contribution financière annuelle aux ressources de l'association de 495 €.

Le conseil municipal de la commune de Bégrolles en Mauges, DÉCIDE, d'approuver, les termes de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Adapeila de 2025 à 2028

Rapport annuel d'activités

Il est présenté au conseil, le rapport annuel d'activités 2024 de Cholet Agglomération.

Il est précisé qu'une copie de ce rapport est disponible en Mairie, à l'attention du public.

Le conseil PREND ACTE de ce rapport

BÂTIMENTS, VOIRIE, ESPACES VERTS

Salle du Gué Brien

Hall d'entrée : les travaux de désamiantage et de remplacement de la couverture sont programmés pour la semaine 51 soit du 15 au 19 décembre.

Aucune location ne sera prévue, la semaine est bloquée et c'est vu avec le secrétariat.

Montant des travaux :

- Ets OGER couverture : 14 254,32 € TTC

- SAS FRANCE Désamiantage : 10 934,40 € TTC

Total de 25 188,72 € TTC.

Chambre Télécom rue de l'Abbaye

La partie métallique de la chambre télécom est descellée de son support en béton d'où un bruit infernal à chaque passage de véhicules.

Devis pour la réparation :

CHOLET TP : 1 332,00 € TTC.

Terrain de foot

Travaux prévus en octobre/novembre, un décompactage au vertidrain et un sablage. 2 devis : - Sportingsols : 2 557,80 € TTC

- Dragage du Val de Loire : 783,00 € TTC.

Total : 3 340,80 € TTC.

Parc Metayer

La clôture séparant le parc Metayer en deux parties est posée, les portails sont fermés, les enfants des Loustics et du restaurant scolaire utilisent maintenant cet espace de verdure et profitent des jeux.

SMIB :

Achat de copeaux pour le paillage des massifs, 85 m3 X 14 € = 1 190, 00 € net de taxe.

Pont des Bichaudières

Le Service Technique (ST) a fait une réparation sur ce pont, les travaux sont refacturés à Cholet Agglomération.

SIEML

Point lumineux n° 446, le remplacement de la lanterne est prévue courant novembre.

Arbres

3 arbres ont été achetés.

Lotissement de la Croix de Pierre

Mme Joëlle POUDRÉ, Première Adjointe, informe le Conseil que les services de Cholet Agglomération ont contrôlé le bassin de rétention du lotissement de la Croix de Pierre.

Il est nécessaire de changer les rondins de bois et de refaire les talus et les pelouses. L'Ets EUROVIA sera chargée des travaux.

Lotissement du Logis

La commune est toujours dans l'attente de date d'intervention des Ets BOUCHET TP et ARBORA, pour des travaux de finalisation du lotissement du Logis.

Aires de jeux

Les deux tables de pique-nique implantées à proximité des aires de jeux n'ont pas été déplacées par le service technique, car les tables sont pour l'instant constamment utilisées par le public.

Plantation d'arbres rue des Peupliers

Le choix de plants d'arbres rue des Peupliers n'est pas possible actuellement, car on ne dispose pas d'information précise sur le plan des réseaux.

PCRS

Une réunion sur le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) sera organisée par le SIEMML le jeudi 20 novembre de 14h30 à 16h30.

Travaux rue du Bocage

Les travaux de réfection de voirie de la rue du Bocage, réalisés par l'Ets CHOLET TP, auront lieu du 20 octobre 2025 au 07 novembre 2025 inclus. Les travaux s'étendront de l'intersection de la rue de l'ancienne Mairie vers celle de l'Abbaye. Le quai de cars sera déplacé place Tharreau. La direction de TPC en a été avisée et le service de ramassage des déchets de Cholet Agglomération également.

Réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales

Un contact a eu lieu récemment avec un technicien de l'Ets SUEZ, qui intervenait sur un regard EU/EP rue du Bocage. Il apparaît que trop d'eau pluviale est déversée dans les eaux usées. Il est répondu que c'est un problème déjà connu qui met, entre autres, en défaut, la station d'épuration.

DIVERS

Arbre des bébés

La plaque des bébés de l'année a été commandée auprès de l'Ets NADIA pour 238,74 €. L'arbre des nouveaux nés est planté depuis le mois de mars.

Caravanes des séniors

La caravane des séniors de Cholet Agglomération a été présentée au conseil.

Cession foncière

Des contacts récents ont été établis entre de potentiels acquéreurs ou locataires du bâtiment de l'ancienne épicerie Rapid'Market, rue des Mauges. La solution d'une cession de l'immeuble est privilégiée sur celle d'une location. Le prix de cession sera déterminé bientôt.

Cholet Agglo Tour

La date prévisionnelle de l'édition 2026 de Cholet Agglo tour tombe en même temps que le week-end de la fête des œufs durs, organisée les 05 et 06 avril 2026, où est organisée également une course cycliste. Il va être pris contact avec l'organisation de Cholet Agglo Tour, afin que l'itinéraire de l'édition 2026 ne passe pas sur Bégrolles.

D'autre part, la gentlemen Franck Bouyer pourrait ne pas avoir lieu en 2026.

La Bonne Mémoire Bégrollaise

L'association a interrogé récemment la Mairie, sur une date de déménagement envisageable dans les locaux de l'annexe de la Mairie. Il a été répondu : probablement courant janvier 2026.

Théâtre de marionnettes

Une troupe de théâtre de marionnettes souhaite organiser deux spectacles sur Bégrolles fin octobre 2025, aux abords des aires de jeux. Le conseil y a émis un avis favorable, moyennant un droit d'occupation du Domaine Public de 15 € par spectacle.

IME des Hirondelles

Il est demandé si la commune serait intéressée pour embaucher des personnes en situation de handicap pour effectuer bénévolement divers tâches pour la collectivité. Il est conseillé à la structure de faire une demande par mail ou bien qu'elle prenne attache par téléphone avec la Mairie.

Balayage de la rue du Logis

Le balayage de la rue du Logis n'a pas été fait. Il est répondu que le balayage de toutes les rues de la commune est fait une fois par an. Cependant, la balayeuse n'est peut-être pas passée rue des Maffois, étant donné qu'il s'agit d'une rue d'un nouveau lotissement dont la voirie définitive, n'est pas totalement finie.

PLUi-H

Il est rappelé qu'une enquête publique se tient actuellement au niveau de tout le territoire de Cholet Agglomération, dont Bégrolles, concernant le PLUi-H. Des affiches jaunes ont été implantées à divers endroits de la commune.

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le conseiller en charge du CME souhaite remettre un diplôme aux jeunes membres du CME à l'occasion de la fin du mandat. Il est décidé d'organiser la remise de ces diplômes, à l'occasion de la cérémonie des vœux 2026.

Affaires agricoles

Le Maire est interrogé sur l'évolution des sujets soulevés lors de la précédente séance de conseil du 8 septembre dernier, sur les affaires agricoles.

M. Le Maire indique que des recherches ont été faites dans les archives de la Mairie, mais on ne retrouve pas les conventions établies en 1975 entre RTE et les exploitants pour l'implantation des pylônes électriques, car ces conventions concernaient directement RTE et les exploitants concernés.

D'autre part, M. Le Maire indique qu'une convention avait été effectivement établie entre deux exploitants et la commune, pour l'occupation gratuite de certaines parcelles communales, en échange de terrains fournis par ces mêmes agriculteurs pour la création du lotissement de la Croix de Pierre. Cette convention a pris fin en 2020, à l'occasion du retrait d'une des deux parties. Il est nécessaire maintenant d'engager une réflexion sur les modalités d'établissement d'une autre convention. La commission Finances va se réunir sur ce sujet.

OGEC

L'Assemblée Générale de l'OGEC se tiendra le vendredi 17 octobre 2025 à 20h00.

Démographie

Convention d'occupation des locaux scolaires

Un projet de renouvellement de la convention d'occupation des locaux scolaires avec tacite reconduction, qui doit être visée et signée par M. Le Maire, le Directeur de l'école Saint-Jean-Baptiste et les responsables du Restaurant scolaire et des Loustics, est présentée au conseil.

Il est fait remarquer que cette convention devrait logiquement être également visée et signée par le président de l'AEP (Association d'Education Populaire). La remarque est pertinente et il est décidé de revoir ce projet de convention en conséquence.

Fréquentation de l'accueil collectif de mineurs « Les Loustics »

Moyenne sur septembre 2025 :

Périscolaire : - 31 enfants par jour le matin

- 49 enfants par jour le soir

- Le mercredi : - 47 enfants par jour le matin

- 41 enfants au repas

- 30 enfants l'après-midi

Restaurant scolaire

Fréquentation

2 880 repas ont été servis durant le mois de septembre 2025, soit en moyenne 161 par jour : 49 repas pour les maternelles et 112 pour les primaires.

	Naissances	Mariages	Décès
Janvier 2025	1	0	0
Février 2025	1	0	0
Mars 2025	0	0	1
Avril 2025	0	0	1
Mai 2025	2	1	1
Juin 2025	2	2	2
Juillet 2025	3	2	0
Août 2025	2	1	1
Septembre 2025	1	2	4
TOTAL ANNEE 2025	12	8	10